

Règle générale, cependant, les cultivateurs favorisent un écoulement régulier à des prix garantis. Ils réclament le maintien et le rétablissement des régies requises pour leur assurer des recettes suffisantes, étant donné leurs frais. Voilà ce qu'ils entendent par les prix paritaires dont ils ont fait leur cri de guerre. Les cultivateurs de ma province ne sont pas les seuls à se rallier autour de ce mot d'ordre dont ils connaissent pleinement le sens pour avoir souffert du déséquilibre des prix. Il sera repris par d'autres classes qui souhaitent une rectification analogue.

Durant toute la guerre et jusqu'à ces derniers mois, les consommateurs ont bénéficié de prix relativement stables. Il convient d'en féliciter le Gouvernement. Mais aujourd'hui, ce dernier brouille les cartes. Il n'a pas foi aux régies. Il se propose de les supprimer graduellement. Souhaitons qu'il procède, d'une façon plus ordonnée, car nous assistons à une véritable débandade. Hier le prix du sucre s'est élevé de 1c. Aujourd'hui le prix de l'essence subit une égale majoration. A Regina, il a monté de 2½c. Les frais de transport menacent d'augmenter. Si nous tenons encore au capitalisme après les dures leçons du récent conflit, qui nous a appris à distribuer équitablement les denrées rares en mettant ordre à nos affaires, pour ne pas favoriser uniquement les clients du marché clandestin ou les grands détenteurs de billets de banque, si nous regrettons que les enfants pauvres ne puissent obtenir du lait à 10c. la pinte, si, afin de procurer des couches à nos bébés, il faut compter sur des colis provenant de la Grande-Bretagne,—pays soumis au rationnement et qui fait l'objet de vives critiques du fait qu'il tente d'instaurer un nouvel ordre social,—parce que les fabricants canadiens ne réalisent pas suffisamment de bénéfices sur la fabrication des vêtements de bébés pour les encourager à approvisionner nos propres habitants, si nous voulons simplement laisser les choses aller à la dérive appuyons donc les honorables députés à ma droite ou bien les honorables députés vis-à-vis. Ils n'offrent aucune autre solution.

L'autre jour, j'ai lu une description de l'entreprise libre qui, à la lumière des observations que j'ai formulées cet après-midi, me semble fort au point. L'un des chefs ouvriers du pays a comparé l'entreprise libre à l'océan. Les tenants de l'entreprise libre disent à tous: "Nous vous jetterons dans l'océan. Ceux qui en sont dignes atteindront le rivage parce qu'ils auront la force de persévérer; ceux qui seront trop faibles périront". Je désire citer un passage des remarques formulées par l'honorable député de Rosedale (M. Jackman), consigné aux *Débats*:

...l'un des plus grands avantages de la libre entreprise est l'élimination des incompetents.

[M. Probe.]

Ceux qui ne peuvent tenir le coup et rendre à la population des services moyennant des prix raisonnables...

En toute justice, je poursuis la citation:

...doivent bientôt céder la place à d'autres.

M. JACKMAN: Je veux simplement signaler que la dernière partie de la citation a trait aux entreprises commerciales; et je crois qu'on peut comparer la disparition des entreprises inefficaces sous le régime de la libre entreprise aux globules blancs du sang, qui ont pour mission de le débarrasser de ses impuretés.

M. PROBE: Parfaitement, mais laissez-moi terminer ma petite allégorie. La libre entreprise nous expose aux aléas de l'opportunisme économique. Certaines gens ne peuvent surmonter les obstacles qui se dressent devant eux. D'autres, peut-être du fait de circonstances comme celles dont je vous ai parlé relativement au marché de l'Electric Boat Company ou à l'usine de briquettes de houille d'Estevan, bénéficient de faveurs qui les aident à se tirer d'affaires, d'avantages que leur procure le bon vieux régime capitaliste. Ce n'est pas à cette forme du capitalisme que je m'oppose, et c'est pour ces raisons que je souhaite, non seulement le maintien des quelques régies qui subsistent encore, mais le rétablissement des régies déjà supprimées.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): La réponse que le ministre du Revenu national (M. McCann) a fournie à une question du député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell) m'incite à prendre la parole. L'honorable député a dit que l'Administration comptait quelque 140,000 fonctionnaires, tandis que le ministre a précisé que, d'après l'Office de la statistique, ceux-ci étaient au nombre de 135,000. Je ne veux pas laisser passer une telle assertion sans la relever puisque, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, le nombre des employés de l'Etat,—y compris les membres et le personnel des conseils, commissions et sociétés,—nommés par les autorités fédérales, était de 173,961, au 31 décembre 1946.

Le très hon. M. ILSLEY: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car cette question est absolument étrangère au débat.

M. ROSS (St. Paul's): Elle ne l'est pas. Mon collègue parlait du nombre des bureaucrates au Canada, et de questions connexes, de sorte que je tenais à faire certaines précisions.

M. L'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député reconnaîtra que nous étudions actuellement en deuxième lecture le projet de loi d'ensemble qui ne concerne en rien le service civil.